

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Avis1

13 MAI 2026

Référence : 2026036149

No Greffe: P202601934  
Jugement du : 06/05/2026

OUVERTURE D'UNE PROCEDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE (LOI 2005) sur DECLARATION DE CESSATION DES PAIEMENTS  
Fixe la clôture de la procédure au 05/05/2028, (Article L.643-9 du Code de Commerce).

A l'égard de :

SAS MAKIYAMA

40 rue du Faubourg Poissonnière 75010 Paris

Activité : L'exploitation d'activités de petite restauration sans nuisance et sans vente de boissons alcoolisées, incluant la vente sur place et à emporter - La vente de produits alimentaires et de boissons non alcoolisées, y compris des produits dérivés et des spécialités culinaires liées à la restauration rapide japonaise et fusion du monde - La vente de produits additionnels, tels que des articles de cuisine, des accessoires, des souvenirs et des objets promotionnels. - L'organisation et la participation à des événements, salons, marchés et autres manifestations pour promouvoir l'activité et les produits de la société - La prestation de services de conseil et de formation non professionnelle dans le domaine de la restauration, incluant des ateliers culinaires, des démonstrations et des cours destinés au grand public.

N° du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris : 934643800

Date de cessation des paiements : 18/04/2026

Nomme

Juge commissaire : M. Olivier Duboureau

Nomme

Mandataire judiciaire liquidateur : SAS GEMMJ en la personne de Me Geoffrey Morand  
17 rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris

*Les créanciers sont invités à produire leur titre de créances entre les mains du mandataire judiciaire dans un délai de deux mois à compter de la publication au BODACC du présent jugement.*

Le greffier,





**Greffé du Tribunal des Activités Économiques de Paris**  
1 quai de la Corse  
75198 Paris Cedex 04

## ETAT RELATIF AUX INSCRIPTIONS DES PRIVILÈGES ET PUBLICATIONS

Privilèges requis : Nantissements de parts de société civile

Protêts

Prêts et délais

Warrants (trois catégories)

Gages sans dépossession

Gages des stocks

Nantissements de l'outillage matériel et équipement

Nantissements conventionnels de parts sociales (SC, SARL, SNC)

Privilèges de vendeur et action résolutoire

Nantissements du fonds de commerce

Nantissements du fonds artisanal

Nantissements judiciaires

Déclarations de créances

Hypothèque maritime

Actes de saisie sur les navires

Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau

Hypothèque fluviale

Actes de saisie de bateaux

Biens inaliénables

Publicités de contrats de location

Publicités de clauses de réserve de propriété

Privilèges du Trésor

Privilèges de Sécurité Sociale - Régime complémentaire

Warrants agricoles

Opération de crédit-bail en matière mobilière

Saisie pénale de fonds de commerce

Logement indigne

Sur : **SAS MAKIYAMA** Société par actions simplifiée  
RCS 934 643 800  
Adresse : 40 rue du Faubourg Poissonnière 75010 Paris

Débiteur N° : 20260007761

**Nantissements de parts de société civile (\*) (\*\*)** à jour au 06/05/2026

NEANT

**Protêts** à jour au 06/05/2026

NEANT

**Prêts et délais** à jour au 06/05/2026

NEANT

**Warrants (trois catégories)** à jour au 06/05/2026

NEANT

**Gages sans dépossession** à jour au 06/05/2026

NEANT



*Sous réserve d'inscriptions pouvant exister à une autre adresse dans Paris ou dans le ressort d'un autre Greffe.*

**Gages des stocks (\*)** à jour au 06/05/2026

NEANT

*Sous réserve d'inscriptions pouvant exister à une autre adresse dans Paris ou dans le ressort d'un autre Greffe.*

**Nantissements de l'outillage matériel et équipement (\*)** à jour au 06/05/2026

NEANT

**Nantissements conventionnels de parts sociales (SC, SARL, SNC) (\*) (\*\*)** à jour au 06/05/2026

NEANT

**Privilèges de vendeur et action résolutoire** à jour au 06/05/2026

NEANT

**Nantissements du fonds de commerce** à jour au 06/05/2026

NEANT

**Nantissements du fonds artisanal** à jour au 06/05/2026

NEANT

**Nantissements judiciaires** à jour au 06/05/2026

NEANT

**Déclarations de créances** à jour au 06/05/2026

NEANT

**Hypothèque maritime** à jour au 06/05/2026

NEANT

**Actes de saisie sur les navires** à jour au 06/05/2026

NEANT

**Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau** à jour au 06/05/2026

NEANT

**Hypothèque fluviale** à jour au 06/05/2026

NEANT

**Actes de saisie de bateaux** à jour au 06/05/2026

NEANT

**Biens inaliénables** à jour au 06/05/2026

NEANT



**Publicités de contrats de location** à jour au 06/05/2026

---

NEANT

**Publicités de clauses de réserve de propriété** à jour au 06/05/2026

---

NEANT

**Privilèges du Trésor** à jour au 06/05/2026

---

NEANT

**Privilèges de Sécurité Sociale - Régime complémentaire** à jour au 06/05/2026

---

NEANT

**Warrants agricoles (\*\*\*)** à jour au 06/05/2026

---

NEANT

**Opération de crédit-bail en matière mobilière** à jour au 06/05/2026

---

NEANT

**Saisie pénale de fonds de commerce (\*\*\*\*)** à jour au 06/05/2026

---

NEANT

**Logement indigne** à jour au 06/05/2026

---

NEANT

\* **NB** : Depuis le 1er janvier 2022, le nantissement conventionnel de parts sociales de société civile est inscrit sur le registre des gages sans dépossession. C'est également le cas de l'ex-nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement et du gage des stocks, lesquels font désormais l'objet d'un gage sans dépossession de droit commun. Pour la période antérieure et les inscriptions de nantissements judiciaires, nous vous invitons à vérifier l'existence d'éventuelle(s) autre(s) inscription(s) en sollicitant du greffier la délivrance d'un état d'inscription(s) prise(s) sur le fichier des nantissements de parts de sociétés civiles (article 57 abrogé du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978), sur le registre public tenu au greffe du tribunal dans le ressort duquel le fonds est exploité (article L.525-3 abrogé du code de commerce renvoyant à l'article L.142-3 code de commerce) ou sur le registre public tenu au greffe du tribunal dans le ressort duquel le débiteur a son siège ou son domicile (article L.527-4 abrogé du code de commerce).

\*\* **NB** : L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.

\*\*\* **NB** : Le présent état ne révèle que les inscriptions des warrants agricoles prises à compter du 01/01/2023 et les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.

\*\*\*\* **NB** : L'information d'une saisie pénale publiée avant le 1er janvier 2023 nécessite l'interrogation du registre des sûretés mobilières, 4°.



Délivré à Paris, le 7 mai 2026

Le Greffier,